



N° OJ : 4

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/05/2019

Objet : Appel à projets Initiatives Durables 2019.

Le Conseil communal,

Vu la Charte d'Aalborg, Charte des Villes européennes pour le développement durable ;

Vu les Engagements d'Aalborg et la Charte "Aalborg + 10 - Inspiring futures" signés par la Ville de Bruxelles le 16 février 2009 ;

Vu l'Agenda 21 Local adopté par le Conseil en 2008 et régulièrement mis à jour;

Considérant que la Ville de Bruxelles entend s'inscrire pleinement dans les enjeux planétaires du développement durable en favorisant la participation et la mobilisation citoyennes en faveur d'un mode de vie et de développement différent ;

Considérant que la Ville de Bruxelles entend soutenir des initiatives locales pour le développement durable par l'octroi d'un subside aux personnes physiques, associations de fait, ASBL, Associations chapitre XII et établissements d'enseignement engagés dans la mise en oeuvre d'actions pouvant avoir un impact positif et durable sur les comportements d'un groupe cible et sur son cadre de vie ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Le règlement de l'Appel à projets «Initiatives Durables» est adopté.

Annexes :